

DEPARTEMENT  
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE BLOIS

Séance du 4 décembre 2020

CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt, **le 4 décembre, à 15H00**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORETTI pour l'ouverture de la séance, de Monsieur Alain GOUTX en qualité de doyen d'âge de l'assemblée, de Monsieur Eric MARTELLIERE nouveau Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

26 novembre 2020

**Membres présents :**

Date de la réunion :

4 décembre 2020

**Titulaires** : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Thierry BENOIST, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Corinne GARCIA, Alain GOUTX, Claire GRANGER, Pascal HUGUET, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Eric MARTELLIERE, Philippe MERCIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Christophe THORIN, Régine VASSAUX

**Suppléants** : Philippe AGULHON suppléant de Michèle GAUTHIER, Jacques PAOLETTI suppléant de Karine MICHOT

**N°51.2020**

**Membres titulaires excusés** : Yann BOURSEGUIN, Claude DENIS, Marie-Agnès FERET, Michèle GAUTHIER, Karine MICHOT

Objet de la délibération :

**Membres suppléants excusés** : José ABRUNHOSA

**Administration Générale –  
Tarifs – Exercice 2021**

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée

Nicole JEANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : le Président)

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, chaque année, les membres du Conseil d'Administration doivent se prononcer sur les tarifs applicables à certaines prestations réalisées par les services du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher (CDG41).

Pour mémoire, le Président rappelle les tarifs en vigueur :

**// Activité médecine préventive**

***Pour les collectivités et établissements publics affiliés***

Visite (médecin) des agents de droit privé : 73,00 €

Absence injustifiée (visite médecin) : 73,00 €

Entretien infirmier des agents de droit privé : 43,00 €

Absence injustifiée (entretien infirmier) : 43,00 €

.../...

***Pour les Collectivités et établissements publics non affiliés mais adhérents au service de médecine préventive***

Visite (médecin) agent : 80,00 €

Prestation Tiers-temps (médecin) : 265,00 € (la demi-journée)

Absence injustifiée (visite médecin) : 80,00 €

Entretien infirmier : 48,00 €

Absence injustifiée (entretien infirmier) : 48,00 €

***Pour l'ensemble des collectivités et établissements publics***

Vaccination leptospirose: coût réel du vaccin payé par le CDG41, soit pour information 130,67 € (valeur août 2020)

**III/ Activité prévention**

***Prestation d'assistance à la mise en place et au suivi du Document Unique***

- 132,00 € la ½ journée

- 213,00 € la journée

Cette tarification inclut les frais de déplacement (repas et transport)

**III/ Activité « Secrétaires de Mairie Itinérantes »**

***Prestation de remplacement***

- 31,00 €/heure

Cette tarification inclut les frais de déplacement (repas et transport)

**IV/ Activité « Secrétaires Spécialisées en Archivage »**

***Prestation d'archivage***

- 31,00 €/heure

Cette tarification inclut les frais de déplacement (repas et transport)

**Proposition**

Le Président propose, au titre de l'exercice 2021, au regard de la période « perturbée », par la crise sanitaire, de maintenir, les tarifs votés en 2020, excepté le coût du vaccin contre la leptospirose, facturé au prix coutant.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- de maintenir, pour l'exercice 2021, les tarifs votés pour l'année 2020, excepté le coût du vaccin contre la leptospirose, facturé au prix coutant.
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Publié ou notifié le : 9/12/2020  
Exécutoire le : 9/12/2020

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,  
Le 4 décembre 2020

Le Président,



Eric MARTELLIERE